



# Habiter et vivre le centre-ville

à Perpignan : bénéficiez des aides à l'amélioration de l'habitat.

Vivre en  
Méditerranée !

**PERPIGNAN**  
mairie-perpignan.fr

# Perpignan :

## la Dynamique De requalification Du centre ancien

Les quartiers saint-matthieu, saint-jacques, La Réal et saint-jean  
Placés au Coeur Des Priorités De la Ville De Perpignan.



1 rue des Augustins avant et après travaux (5 logements).



## Quatre grandes orientations stratégiques :

- ▲ le maintien de la diversité sociale,
- ▲ la lutte contre l'habitat indigne,
- ▲ la restructuration de la trame urbaine dans les secteurs les plus dégradés,
- ▲ la lutte contre la vacance.

▶ Avec comme objectif quantitatif le traitement de 1 325 logements.



2 bis rue Saint-Mathieu,  
avant et après travaux  
(3 logements).

## En deux ans, des résultats plus qu'encourageants!

Depuis le démarrage de l'opération, 629 logements traités ont généré 26,6 millions d'euros de travaux et **plus de 9 millions d'euros de subventions ont été accordés.**



Rue des Carmes  
avant, pendant et après travaux (5 logements).



39 rue Grande La Réal.



Place Jaubert de Passa.



Rue Lazare Escarguel, vue d'ensemble après travaux.



Rue Grande des Fabriques (5 logements).

## Propriétaires occupants: améliorez votre logement avec des aides financières privilégiées <sup>(1)</sup>.

- Bénéficiez, sous conditions de ressources, de **subventions représentant de 30 à 100%** du coût des travaux hors taxe plafonnés en vous engageant à occuper votre logement pendant une durée minimale de 6 ans.
- Bénéficiez d'une **subvention municipale majorée** en faveur des accédants à la propriété.
- Bénéficiez de **subventions sur les travaux de façade** représentant 20% des montants des travaux, quelque soit votre niveau de revenus, dans le périmètre du secteur sauvegardé.
- Bénéficiez de conseils, d'un **diagnostic gratuit** et d'une **prime pour les travaux d'économie d'énergie**.

**Bénéficiez de l'avance des subventions et d'un prêt à 0% dès le démarrage du chantier.** Le paiement des entreprises est assuré directement par le financeur après contrôle et transmission des factures.

## Propriétaires Bailleurs: réhabilitez vos logements avec des aides publiques <sup>(1)</sup>.

- Bénéficiez de **subventions représentant de 25 à 35% d'un montant de travaux** plafonnés hors taxe. Aucune condition de revenus n'est exigée. Les logements doivent être loués pendant 9 ans et vous pouvez bénéficier de crédit d'impôt sous certaines conditions.
- Bénéficiez d'une **majoration de 10% des subventions** pour les logements dont la surface habitable est supérieure à 60 m<sup>2</sup>.
- Bénéficiez de conseils, d'un **diagnostic gratuit** de votre immeuble et d'une **pré-étude financière gratuite**.
- Bénéficiez de **subventions sur les travaux de façade** représentant 20% des montants des travaux, dans le périmètre du secteur sauvegardé.

**Bénéficiez des dispositifs de défiscalisation liés aux lois Malraux et Scellier.**

**Bénéficiez d'un abattement fiscal de 60% sur vos revenus bruts fonciers.**

- **Aide à l'expertise des immeubles:** propriétaires occupants et bailleurs, la Ville vous aide à hauteur de 80% sur les frais liés à l'expertise de votre immeuble par un expert agréé. **Un numéro à votre disposition : 04 68 66 34 13.**

(1) Contactez le bureau Urbanis pour simulation de dossier.

## Pour vous aider et vous accompagner dans votre projet

### Les travaux financés

**Toiture :**  
réfection de la couverture,  
réfection de la charpente,  
isolation.

**Façade :**  
ravalement,  
peinture,  
menuiserie.

**Logement :**  
gros œuvre électrique,  
plomberie,  
peinture,  
sols, isolation,  
chauffage,  
ventilation,  
...

**Parties communes :**  
remise aux normes électriques,  
peinture,  
réfection cage d'escalier.



*La liste de ces travaux n'est pas exhaustive. Contactez*

## Les subventions

**Local annexe:**  
comptabilisé dans la surface habitable fiscale.

**Logement insalubre:**  
majoration des subventions.

**Économie d'énergie:**  
prime pour les travaux  
générant 25 % de gains  
(propriétaires occupants).

**Accédant à la propriété:**  
subventions complémentaires  
cumulables avec les autres aides.

**Propriétaire occupant:**  
avance de subventions  
et prêt à 0% pour le reste à charge.

contactez le bureau Urbanis pour simulation de dossier.

## Réalisations en centre ancien

Place de la Révolution française.



4 rue de la Vieille intendance (6 logements).



Angle des rues des Trois-Journées et de l'Argenterie (5 logements).





Rue Abadie,  
vue d'ensemble avant travaux.

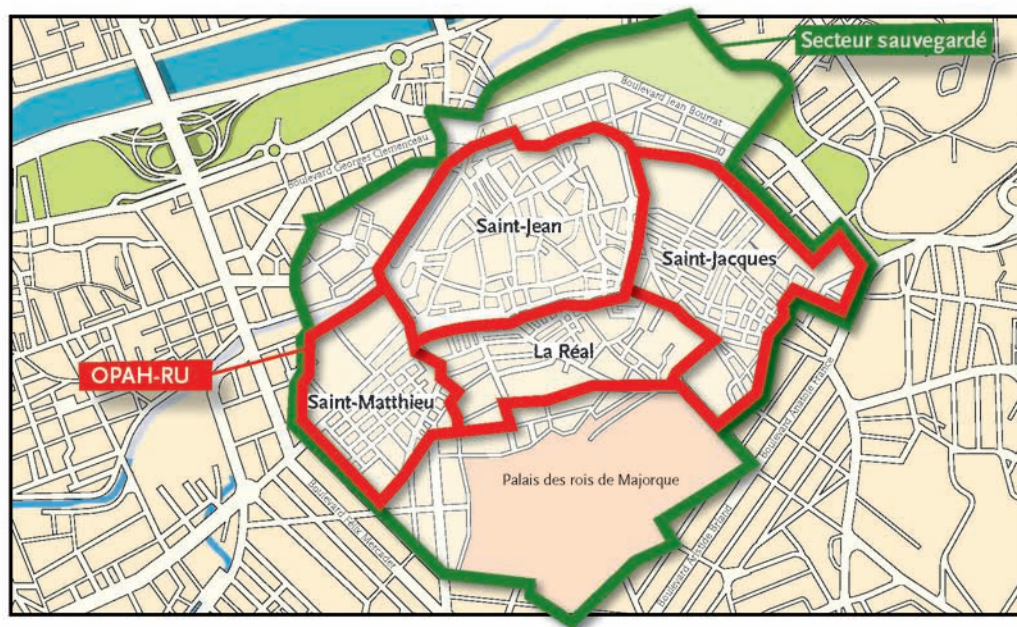


Rue Abadie,  
vue d'ensemble après travaux.



Place des Esplanades.

➤ **Périmètres du Secteur sauvegardé et de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat - Renouvellement urbain (OPAH-RU), sur les quartiers Saint-Jean, Saint-Jacques, La Réal et Saint-Mathieu.**



🏢 **Direction de l'Urbanisme opérationnel, de l'Habitat et de la Sécurité civile**

11 rue du Castillet

☎ 04 68 66 32 18 • Fax 04 68 62 37 20  
paredes.sylvie@mairie-perpignan.com

*Accueil public :*  
du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 30.

🏢 **Urbanis**

« Habiter le centre-ville »

5 rue de la Fusterie

☎ 04 68 63 76 80 • Fax 04 68 35 11 76  
perpignan@urbanis.fr

*Accueil public :*  
mardi, mercredi et jeudi  
de 10 h 00 à 13 h 00.




## Signataires



## Partenaires





Si vous êtes propriétaires dans le périmètre du Secteur sauvegardé, sur les quartiers Saint-Jean, Saint-Jacques, La Réal, Saint-Matthieu, venez découvrir ce projet et les nombreuses aides qui vous sont proposées.

Ce projet mobilise toute une palette d'aides financières ainsi qu'un conseil technique permanent et gratuit auprès des propriétaires et habitants.

🏡 Direction de l'Urbanisme opérationnel,  
de l'Habitat et de la Sécurité civile

☎ 04 68 66 32 18

🏡 Urbanis « Habiter le centre-ville »

☎ 04 68 63 76 80

**PERPIGNAN**  
mairie-perpignan.fr

© Ville de Perpignan

Réalisation : Direction de la Communication • Studio de création.

Photographies : service Photographie, Studio de création de la Ville de Perpignan, DAUA, DUOHSC et Urbanis.

Impression : encre verte • Mars 2011.

